

GENERALITES

Le Client reconnaît que nos conditions générales de vente priment en cas de contradiction sur les clauses de ses propres conditions générales d'achat. Loi applicable et juridiction compétente : l'interprétation et l'exécution des conditions ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. Toute contestation quant à leur validité, leur interprétation ou leur exécution seront soumises à la compétence exclusive du tribunal de commerce du Puy-en-Velay.

PRODUITS

Les produits offerts à la vente sont ceux figurant dans les catalogues DISTRICABLE (papier et électronique), étant précisé que DISTRICABLE se réserve le droit de modifier à tout moment la gamme des produits considérés. Dans ce cadre, des indications sur la disponibilité des produits vous sont fournies au moment de la passation de votre commande. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par mail ou par courrier dès réception des informations reçues par les fournisseurs. Votre commande sera automatiquement annulée et vous serez immédiatement remboursés si votre compte bancaire a été débité.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de vente n'est parfait qu'après acceptation écrite sous forme de confirmation de commande de notre part. Une commande acceptée ne peut être annulée sans le consentement écrit de DISTRICABLE. Les commandes verbales ne sont valables qu'après confirmation de commande écrite. Néanmoins, DISTRICABLE sera en droit de refuser l'exécution en cas de : • refus, dépassement ou réduction de l'encours du Client auprès de sa compagnie d'assurance crédit.

GARANTIE "SATISFAIT OU REMBOURSE"

En cas de problème sur une commande, vous avez la possibilité de contacter notre service clientèle pour le traitement de votre dossier. Pour ceci, envoyez nous un e-mail à distributable@yahoo.fr ou appelez-nous au 04 71 59 46 80 du lundi au vendredi de 08 h à 18 h. Une solution amiable sera recherchée avant toute autre action.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques figurant dans le présent catalogue annulent et remplacent toutes celles antérieurement publiées. Par ailleurs, il est entendu que les caractéristiques, dimensions, poids, photos, représentations graphiques spécifiés dans le catalogue n'ont qu'une valeur indicative. DISTRICABLE se réserve la faculté de remplacer le produit visé dans la commande même après réception de celle-ci sans toutefois que les caractéristiques essentielles du produit considéré n'en soient affectées.

DELAIS D'EXPEDITION

Le délai d'expédition indiqué dans le catalogue papier ou électronique est donné à titre indicatif et est le plus souvent respecté. Il court à partir de la date de l'accusé de réception de commande. Un retard ne saurait

justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à indemnités ou pénalités d'aucune sorte sauf en cas de clauses expresses acceptées et confirmées par DISTRICABLE. DISTRICABLE s'autorise à procéder à des livraisons partielles.

PRIX

Les prix sont agréés départ et s'entendent hors taxes, sauf indication contraire. Le prix de vente des produits est le prix figurant aux catalogues et en vigueur au moment de la commande. Si, pour des raisons d'ordre économique, notamment en cas d'augmentation du prix des matières premières, certains prix venaient à être modifiés avant la fin de la période de validité du catalogue, le Client en serait préalablement informé au moment de la commande.

FRANCO DE PORT

Tous nos prix sont établis départ usine, franco de port et d'emballage à partir de 1000 €H.T, nets de toute remise. Une participation forfaitaire spécifiée dans nos devis et/ou commandes est demandée pour toute commande inférieure au montant de 1000 €H.T.

MODALITES DE REGLEMENT

Toutes nos factures sont payables à DISTRICABLE ou à notre société d'assurance crédit aux conditions particulières convenues entre le Client et DISTRICABLE. Les conditions de règlement pour une première commande sont un règlement comptant. Toute somme retenue, déduite ou non payée à l'échéance convenue sera majorée de pénalités d'un montant équivalent à 1.5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance du paiement de la facture concernée. Dans le cas de tirages de traites, le non paiement de l'une d'elles à son échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes celles qui lui sont postérieures. Toute détérioration du crédit Client pourra justifier l'exigence de garanties d'un règlement comptant avant l'exécution des commandes reçues. Aucun escompte pour paiement comptant ne sera accepté sans notre accord express et écrit.

RESPONSABILITE TRANSPORT

Quelles que soient la destination du matériel et les modalités de la vente, la livraison est réputée effectuée dès la prise en charge du matériel par le transporteur au départ de nos usines ou entrepôts. Les risques afférents au matériel sont transférés au Client dès cette prise en charge même en cas de livraison franco. Le matériel n'est assuré que sur instructions expresses et assuré aux frais du Client. Il appartient au Client d'effectuer toutes vérifications impérativement en présence du chauffeur, de faire toutes les réserves sur le bordereau de livraison du transporteur à l'arrivée du matériel et d'exercer, s'il y a lieu, dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception, tout recours contre le transporteur, conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce. En cas de non respect de cette procédure légale, nous déclinons toute responsabilité et ne pouvons accepter aucune réclamation ou retour.

RECLAMATION ET RETOUR DE MATERIEL

Ils sont soumis aux conditions

suivantes : Notre accord préalable écrit est impératif. La demande doit être faite au plus tard dans les sept jours francs suivant la livraison et avant la réexpédition du matériel par courrier recommandé. Le matériel concerné doit être standard et référencé dans notre catalogue en vigueur à la date du retour. Néanmoins certains produits faisant l'objet d'une information particulière sur notre catalogue ne peuvent être repris, échangé ou remboursé cela en fonction de leur nature, fragilité et modalité de transports. Les frais de transport en retour restent à la charge du Client. Le matériel retourné doit être dans un parfait état, sans avoir été utilisé, assorti de l'ensemble de ses accessoires et de sa documentation et dans son emballage d'origine non altéré (ou tout autre emballage propre garantissant l'intégrité du produit au cours des opérations de transport). Une insuffisance d'emballage peut entraîner le refus de prise en charge de la marchandise par notre transporteur. D'autre part, il doit impérativement être accompagné d'un bon de retour émis par DISTRICABLE. Dès réception et acceptation du matériel retourné, DISTRICABLE établit un avoir qui est porté au crédit du compte du Client, à l'exception des frais de transport. Les commandes de matériel hors standard, c'est-à-dire pour des matériels non référencés dans notre catalogue, ne peuvent être annulées, pour quelque cause que ce soit, dès que leur exécution est en cours.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi n° 80 335 du 12 mai 1980, les marchandises livrées restent la propriété de DISTRICABLE jusqu'à leur paiement intégral.

GARANTIE

Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente de produits est soumise aux garanties légales et plus spécifiquement à la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code Civil. En sus de ces garanties, DISTRICABLE s'engage à faire bénéficier le Client d'une garantie conventionnelle d'une durée minimum d'1 an contre tous défauts de fonctionnement à compter de la date de livraison du produit. La garantie conventionnelle couvre, au choix de DISTRICABLE, la réparation du produit concerné (pièces et main d'oeuvre comprises) eu égard au défaut constaté par les services techniques DISTRICABLE ou le remplacement du produit par un produit avec des fonctionnalités au moins équivalentes. Certains produits peuvent bénéficier d'une garantie contractuelle supérieure à 1 an ou d'une garantie spécifique, selon les spécifications prévues à nos catalogues. Le bénéfice de la garantie conventionnelle est subordonné : A la réception par DISTRICABLE d'un courrier adressé par lettre recommandée avec accusé réception notifiant le défaut constaté, au retour du produit concerné accompagné de la facture correspondante, au constat par DISTRICABLE du défaut invoqué. La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : • produit assorti d'une date limitée d'utilisation/de consommation (présence d'une date de péremption...),

• utilisation anormale ou non conforme du produit au regard des spécifications qui lui sont propres ou négligence du Client dans le stockage/entretien du produit, • usure normale du produit, • transformation du produit ou incompatibilité avec d'autres matériels. La mise en oeuvre de la garantie ne peut avoir pour effet d'en prolonger ou d'en proroger la durée.

RESPONSABILITE

Sauf dispositions légales impératives contraires : la responsabilité de DISTRICABLE ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage, DISTRICABLE ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du Client de tout dommage indirect tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou perte de données. En toute hypothèse, la responsabilité de DISTRICABLE à l'égard du Client ne saurait être recherchée au-delà de 6 mois suivant la survenance du fait générateur de celle-ci et excéder le montant global H.T. versé par le Client à DISTRICABLE au titre de la commande ayant généré sa responsabilité.

FORCE MAJEURE

Les parties ne sauraient être tenues responsables d'un manquement à l'une quelconque de leurs obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini dans le code civil. La force majeure inclut notamment les événements suivants : incendies, interruption des systèmes informatiques et de télécommunications, incidents ou défaillances de transport, grève, block out, interdiction ou embargos d'importations ou d'exportations.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la Loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Le Client est susceptible de recevoir des offres promotionnelles de DISTRICABLE. S'il ne le souhaite pas, il pourra s'y opposer, soit en écrivant à DISTRICABLE – Z.I. Leygat – 43190 TENCE ou distributable@yahoo.fr. Ces informations ne seront communiquées à des tiers que si le Client a expressément donné son consentement préalable.